CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1058
13 mars 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CINQUANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 13 mars 2007, à 10 h 10

Président: M. Juan Antonio MARCH (Espagne)

GE.07-61080 (F) 011007 031007

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je déclare ouverte la 1058e séance plénière de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, nous allons poursuivre une série de séances plénières durant laquelle la Conférence du désarmement a l'occasion d'écouter les Ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables représentant les États membres.

C'est, pour la Conférence du désarmement, une source de satisfaction que d'accueillir autant de personnalités politiques. Leur présence parmi nous témoigne de l'engagement sans faille de leurs gouvernements respectifs en faveur de nos efforts conjoints, et de l'importance qu'ils ne cessent d'accorder à notre instance. Nous espérons sincèrement que la sagesse, la vision politique et les paroles d'encouragement de nos distingués invités confèreront un nouvel élan aux efforts que nous déployons pour susciter le commencement d'un travail de fond à la Conférence.

En ce début de séance, qu'il me soit permis, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. le docteur Francisco Santos Calderón, Vice-Président de la Colombie, qui sera notre premier orateur d'aujourd'hui. Sont également inscrits sur notre liste d'orateurs S. E. M. Artis Pabriks, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie; S. E. M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran; S. E. M. Masayoshi Hamada, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. Mme Anna Fotyga, Ministre des affaires étrangères de la Pologne; S. E. M. Phan Binh Minh, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Viet Nam; et S. E. M. Vittorio Craxi, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie. Est également inscrit sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui S. E. M. Wolfgang Petritsch, Ambassadeur de l'Autriche.

Le premier de nos orateurs ce matin est le Vice-Président de la République de Colombie. Il occupe cette fonction depuis 2002, année au cours de laquelle il a été élu sous la candidature de l'actuel Président, Alvaro Uribe Vélez. Je donne à présent la parole au Vice-Président de la Colombie, M. Francisco Santos Calderón.

M. SANTOS CALDERÓN (Colombie) (parle en espagnol): Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de ce que la Colombie vous appuie pleinement dans les travaux entrepris par cette instance sous la présidence de l'Espagne.

Depuis 1996, la Colombie joue un rôle actif au sein de la Conférence du désarmement, instance de négociation qui est le point de rencontre de sujets d'une importance cruciale pour la paix et la sécurité internationales. Dans une société humaine de plus en plus mondialisée, la communauté internationale doit faire face à un grand nombre de menaces communes: accès des terroristes aux armes nucléaires et radiologiques, trafic de stupéfiants, trafic illicite d'armes, de munitions et d'explosifs, et criminalité internationale organisée.

Le terrorisme n'a pas de frontières. Il peut frapper chacun de nos pays, d'où la nécessité de travailler de façon concertée à notre lutte commune, dans laquelle chacun de nous a sa part de responsabilité. En Colombie, mon pays, les groupes armés illégaux recourent à des pratiques terroristes pour menacer la sécurité des citoyens, faisant des milliers de victimes. Ces groupes jouissent d'un accès illimité à toutes les armes qu'ils désirent, grâce aux subsides que leur procure le trafic illicite de stupéfiants. Pour notre pays, il est essentiel que la Conférence du désarmement aille au-delà de la pure rhétorique et se mette au travail, par des efforts efficaces visant à convenir d'engagements juridiquement contraignants propres à empêcher que des armes tombent aux mains de terroristes. Nous n'imaginons pas ce que ces groupes pourraient faire s'ils

(M. Santos Calderón, Colombie)

parvenaient à se procurer des armes de destruction massive, voire des bombes radiologiques, ou les moyens de les fabriquer.

Le respect des engagements internationaux est un des piliers de la politique étrangère colombienne, s'agissant, en particulier, des résolutions votées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. En conséquence, nous devons faire des efforts au niveau national pour appliquer la résolution 1540, de 2004, sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

Consciente de la nécessité de renforcer la sécurité internationale, la Colombie a adhéré à divers instruments juridiquement contraignants, parmi lesquels il convient particulièrement de relever le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines, ainsi que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, dont le processus de ratification est actuellement en cours.

La Conférence du désarmement doit recouvrer l'importance qui fut la sienne et démontrer à l'ensemble de la communauté internationale qu'elle est en mesure de nous rassembler dans une détermination commune. Nous sommes convaincus de l'urgente nécessité de poursuivre le dialogue dans le but d'engager un processus multilatéral de négociation d'accords de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi, soucieuse de redonner un élan à la Conférence, la Colombie a appuyé la proposition des cinq Ambassadeurs − allant jusqu'à s'en porter coauteur − comme offrant un moyen possible de résoudre ses difficultés. De nombreuses délégations ont exprimé leur volonté de travailler à partir de cette proposition, dont certains aspects peuvent, pour les besoins du consensus, être modifiés avec suffisamment de souplesse.

Un des thèmes qui intéresse au plus haut point la Colombie est celui du trafic illicite des armes légères, sujet sur lequel nous jouons un rôle moteur, tant régional que mondial, particulièrement depuis 2001, année au cours de laquelle nous avons exercé la présidence de la Conférence et qui est devenue une année de référence dans le contexte de nos efforts pour combattre ce fléau. Le Programme d'action de l'ONU en la matière est le premier pas important vers l'élaboration de réponses efficaces à un problème mondial. Son objectif est de tenter de pallier l'absence de règles et de promouvoir la création de mécanismes de surveillance.

La continuité et la pertinence du Programme d'action sont clairement illustrées par l'existence d'un instrument de marquage et de traçage, par les travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier la viabilité d'un accord régissant le rôle des intermédiaires et, plus récemment, par l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution 61/89, du 6 décembre 2006, intitulée «Vers un traité sur le commerce des armes: établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation, et le transfert d'armes classiques».

En dépit des maigres résultats de la Conférence d'examen de juillet 2006, l'avenir du Programme d'action est étroitement lié à la volonté politique de tous les États de lutter contre ce mortel trafic et à la capacité d'action de la société civile.

(M. Santos Calderón, Colombie)

La Colombie est pleinement engagée dans la mise en œuvre du Programme d'action au niveau national. En dépit de ses difficultés internes, elle a entrepris une série d'activités de la plus haute importance visant à maîtriser les armes légères.

En Colombie, le processus de démobilisation des forces illégales d'autodéfense, qui comptaient 30 000 hommes, a permis la restitution de 18 000 armes. La réinsertion de ces hommes dans la société est un travail complexe, qui requiert l'appui de la communauté internationale. Recenser et détruire les armes en question n'est pas non plus tâche aisée. Pour relever ces défis, la Colombie a besoin de la coopération et de la solidarité des Nations Unies et de la communauté internationale.

Les problèmes afférents aux armes légères font, en Colombie, l'objet de discussions intenses auxquelles participent aussi bien les collectivités nationales et locales que la société civile. Récemment, le Président Uribe a proclamé l'année 2007 «Année de la vie» en Colombie. Cette initiative s'accompagne d'un ensemble de propositions visant à améliorer les campagnes de promotion du désarmement.

Conformément aux recommandations du Programme d'action, la Colombie dispose désormais d'un point focal national, sous la forme d'un comité national de coordination chargé de prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite d'armes légères, qui a tenu sa première réunion officielle le 6 février dernier.

Au niveau mondial, les autres tâches à entreprendre aux fins du Programme d'action consistent à susciter de la part de la communauté internationale dans des domaines tels que l'offre, le transfert d'armes au profit d'acteurs non étatiques, la traduction des trafiquants en justice et le développement de la coopération technique et financière. Nous devons aplanir les divergences entre pays producteurs et pays bénéficiaires, entre offre et demande, et entre actions émanant des gouvernements et actions provenant de la société civile. Nous sommes tous concernés par ce problème et, donc, par la recherche d'une solution.

Une des plus importantes initiatives découlant du Programme d'action est le traité sur le commerce des armes. À cet égard, la résolution 61/89, du 6 décembre 2006, ouvre la voie à de nouvelles réflexions, consultations, discussions et décisions de grande ampleur relatives à la maîtrise des armes légères.

La Colombie, comme elle l'a affirmé en maintes occasions, appuie cette initiative, qui permettra aux pays producteurs, consommateurs et de transit d'harmoniser leurs législations et d'adopter des normes autorisant une meilleure surveillance et une meilleure responsabilisation s'agissant de la vente, du transport et de l'achat d'armes et de munitions, sans contrarier les besoins des pays en matière de sécurité et de défense.

La Colombie considère qu'au cours du processus d'élaboration du texte du traité, il sera nécessaire de définir clairement le rôle des États et des acteurs non étatiques du commerce mondial des armes. Nous entendons jouer un rôle très actif dans cet important effort, car nous sommes dotés d'une expérience considérable en ce domaine, et d'un certain nombre d'institutions disposées à apporter leur contribution au processus de consultation et de négociation.

(M. Santos Calderón, Colombie)

S'agissant de la question des mines antipersonnel, la Colombie est, dans le monde, le pays qui compte le plus grand nombre de victimes de ce fléau, du fait de la période prolongée de violences qu'elle traverse. De même, la fréquente utilisation de dispositifs explosifs de façon artisanale et la présence de munitions non explosées abandonnées ont donné lieu à une augmentation substantielle du nombre de victimes en Colombie. Récemment, l'Observatoire international des mines a indiqué que l'année dernière, les mines antipersonnel avaient fait 7 300 victimes dans le monde, soit 11 % de plus qu'en 2004, dont 1 100 en Colombie. De plus, il a indiqué que les FARC étaient l'acteur non étatique ayant posé le plus grand nombre de mines dans le monde.

L'emploi des mines antipersonnel est devenu la principale stratégie de combat adoptée par les groupes armés illégaux. Des objets tels que ballons, verres, tasses, paquets cadeaux, jouets, animaux et autres, sont parmi les principaux que ces groupes utilisent pour dissimuler ces dispositifs. D'apparence inoffensive, ils infligent d'infinis dégâts au sein de la population civile, les premières victimes étant les enfants, dont l'attention est attirée par des objets familiers avec lesquels ils peuvent jouer. Pour combattre ce fléau, nous devons entreprendre des efforts dans toutes les directions afin de combattre les mines antipersonnel et de répondre aux urgents besoins des communautés des différentes régions du pays qui sont menacées par la présence réelle ou supposée de ces dispositifs.

Après un certain nombre d'avancées législatives importantes, une nouvelle phase a été engagée en 2004 sous la forme d'un effort de sensibilisation de la société colombienne au problème des mines antipersonnel. Cet effort a permis de mobiliser des moyens matériels et financiers qui faciliteront une prise en charge globale des victimes. À cette fin, le Gouvernement colombien a pris des mesures importantes, en concertation avec les institutions et organisations issues de la société civile, touchant des domaines tels que la réhabilitation socioéconomique des victimes, la formation et l'emploi, l'étude du marché du travail, et l'élaboration de normes nationales sur la prise en charge des personnes handicapées.

À l'heure actuelle, nous travaillons à l'élaboration d'un plan de réhabilitation des membres des forces armées, dont l'objectif est d'assurer une prise en charge et de qualité des militaires victimes de toutes sortes de handicaps. Nous espérons qu'il constituera un modèle efficace susceptible d'être étendu à l'ensemble du pays.

Face à la situation complexe créée par les groupes armés illégaux, le Gouvernement colombien poursuit sa mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. En octobre 2004, le dernier stock en possession des forces armées a été détruit. Par ailleurs, nous avons adopté une réglementation qui facilite la mise en œuvre de la Convention. Les groupes armés illégaux doivent immédiatement renoncer à l'emploi des mines antipersonnel. C'est au nom d'impératifs éthiques et humanitaires que la communauté internationale doit exiger de ces groupes qu'ils mettent fin à la pratique répréhensible consistant à produire et implanter des mines qui sèment la violence, la mort et la destruction aveugle dans notre pays.

Je voudrais vous faire savoir que les efforts nationaux ont été complétés par l'appui que nous avons reçu de la communauté internationale. Au nom du Gouvernement colombien, je tiens à remercier tous les pays qui ont manifesté leur solidarité à cette cause, et les inviter à continuer à travailler avec nous.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le Vice-Président de la Colombie de son importante allocution, et au nom de la Conférence du désarmement, je le remercie très sincèrement de son message d'aujourd'hui, qui démontre toute l'importance que le Gouvernement colombien attache aux travaux de notre instance, lui témoignant d'une approbation politique primordiale qui nous encourage à adopter une approche beaucoup plus positive, davantage orientée vers les résultats.

Je vais maintenant suspendre la séance pour cinq minutes, le temps de raccompagner le Vice-Président de la Colombie.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle reprend à 10 h 35.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Nous reprenons la 1058e séance plénière de la Conférence du désarmement. Au nom de la Conférence du désarmement, je souhaite une chaleureuse bienvenue à l'orateur suivant, qui est le Ministre des affaires étrangères de la Lettonie, M. Artis Pabriks.

M. PABRIKS (Lettonie) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le privilège de m'adresser à la Conférence du désarmement, unique instance internationale multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Nous savons que toute organisation traverse des périodes d'optimisme et, parfois, des temps difficiles. Je suis heureux de constater que la Conférence du désarmement a, tout récemment, entrepris une nouvelle tentative pour briser le cycle infernal dans lequel elle est plongée depuis dix ans, tentative dont l'objectif est l'adoption d'un programme de travail. La Lettonie estime que cette précieuse initiative des six Présidents de la précédente session de la Conférence, qui va de pair avec l'approche bien plus résolue adoptée par le sextette de cette année et qui a aussi été acceptée par les membres de cette auguste instance, devrait susciter un élan suffisant pour lancer les négociations tant attendues.

Nous suivons avec intérêt les discussions consacrées à l'ensemble des points de l'ordre du jour, qu'il s'agisse du désarmement nucléaire et de l'interdiction de la production de matières fissiles, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ou des garanties de sécurité négatives et de la transparence dans le domaine des armements. Nous avons noté et examinons avec attention les contributions importantes qui ont été apportées aux travaux de la Conférence, à savoir les éléments de possibles instruments et mandats récemment proposés par plusieurs délégations. De même, nous apprécions l'amélioration considérable de la précision et de la ponctualité des informations émanant des séances plénières de la Conférence, amélioration rendue possible, en particulier, par la mise à jour de son site Web.

Les dernières années écoulées ne sont pas parmi les plus productives s'agissant de l'effort multilatéral de désarmement. La Lettonie regrette que plusieurs instances importantes n'aient pas apporté les résultats escomptés. C'est notamment le cas de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Conférence d'examen du Traité sur les forces conventionnelles en Europe, et de la Conférence d'examen sur les armes classiques, pour n'en nommer que quelques-unes. Le succès en matière de désarmement se mesure par rapport aux attentes. Si ces dispositifs n'ont pas répondu aux attentes, personne ne saurait toutefois remettre en question leur validité et leur pertinence. Dans le même temps, nous notons, non sans une

(M. Pabriks, Lettonie)

certaine satisfaction, que la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines a pu s'entendre sur des mesures visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Cependant, l'exécution effective de ces accords n'est pas encore acquise.

La Lettonie regrette l'échec de l'effort visant à conclure un accord sur les mines autres que les mines antipersonnel, lors de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques. Nous espérons que ce mécanisme sera en mesure de répondre aux attentes placées en lui par les États parties, et entamera des négociations sur un instrument juridiquement contraignant régissant les propriétés techniques, la conception et l'utilisation des munitions en grappe, dans le but de réduire au minimum leur impact humanitaire. La Lettonie considère la Convention sur certaines armes classiques comme le cadre le plus approprié pour traiter cette question, tout en reconnaissant les effets bénéfiques potentiels de l'initiative sur les munitions en grappe prise par la Norvège et 46 autres États.

L'économie et le développement de la Lettonie dépendent de plus en plus étroitement des technologies et applications spatiales pacifiques. Nous pensons qu'il y a lieu de prévenir une course aux armements dans l'espace. Une telle démarche constitue par ailleurs une condition importante au renforcement de la sécurité internationale. Nous apprécions l'examen attentif de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace mené depuis deux ans par la Conférence. Nous devons faire le maximum pour explorer en profondeur d'autres possibilités de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Les conventions et accords multilatéraux couvrent déjà une bonne partie des matières et sources entrant dans la fabrication des armes de destruction massive. Les arsenaux des superpuissances nucléaires sont à leur plus bas niveau depuis plusieurs décennies. La Lettonie apprécie les informations détaillées communiquées par ces États, lors des récentes séances de la Conférence, concernant l'état de leurs stocks. Des progrès intéressants ont été réalisés sur la voie de l'interdiction et de l'élimination des armes chimiques et des armes biologiques. Pourtant, la prolifération des technologies militaires et des armes nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que de leurs vecteurs, demeure encore aujourd'hui une des principales menaces auxquelles nous devons faire face, menace aggravée par la dualité potentielle de l'utilisation de bien des technologies actuelles. Trop souvent, la ligne qui marque la séparation entre utilisations pacifiques et militaires des technologies est beaucoup trop ténue. Devant la montée des extrémismes et du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive acquiert une nouvelle dimension et aussi un nouveau caractère d'urgence.

C'est pourquoi nous estimons que la Conférence du désarmement doit impérativement entamer des discussions sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. La Lettonie est de l'avis que ces négociations auraient dû commencer il y a longtemps et appelle les États membres de la Conférence à ne pas attendre davantage.

Toutefois, il ne suffit pas de tendre à de nouveaux accords internationaux. Il ne suffit pas de tendre à l'universalité. En effet, il est tout aussi essentiel d'honorer les traités existants, faute de quoi les fondements du régime international de non-prolifération pourraient bien être fragilisés, et faute de quoi également, les traités existants risquent de n'être plus que des recueils creux de mots prudemment alignés. Des évolutions positives récentes sont à relever s'agissant du

(M. Pabriks, Lettonie)

respect de leurs engagements par les États parties au Traité sur la non-prolifération (TNP). J'aimerais souligner la décision ferme prise par le Gouvernement libyen. Cependant, et c'est là une situation plus inquiétante, il y a aussi des déceptions. L'Iran n'a toujours pas convaincu la communauté internationale du caractère pacifique de son programme nucléaire. S'agissant de la République populaire démocratique de Corée, la Lettonie juge positive la reprise des pourparlers à six et espère que cette récente évolution permettra de poser les bases d'une solution négociée.

Depuis qu'elle a recouvré son indépendance, la Lettonie mène une politique étrangère et de sécurité orientée vers l'élimination de la prolifération des armes de destruction massive, dans le but de maintenir la sécurité et la stabilité de notre région et du monde. La Lettonie mène une politique active en matière de non-prolifération. Une des principales activités en ce domaine a consisté à mettre en place un contrôle rigoureux des exportations d'armes de destruction massive et de matières à double usage. Nous considérons que des régimes rigoureux de contrôle des exportations sont essentiels pour réduire la prolifération. Bien entendu, un des principaux facteurs de succès en la matière réside dans une coopération internationale étroite et efficace. La Lettonie peut se targuer d'un régime solide et efficace de contrôle des exportations de biens stratégiques, ainsi que d'une expérience et d'un savoir-faire considérables en la matière. Nous travaillons avec nos partenaires régionaux pour partager et transférer ce savoir-faire et renforcer l'efficacité des efforts de non-prolifération dans notre région.

Si la prolifération des armes de destruction massive représente la première des difficultés à résoudre dans les années qui viennent, nous ne devons pas pour autant oublier les questions plus traditionnelles afférentes à la limitation des armements. La Lettonie considère l'initiative visant à mettre en place des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques par l'adoption d'un traité sur le commerce des armes comme une étape nécessaire dans la lutte contre la prolifération des armes classiques.

Depuis le 1er janvier 2006, la Lettonie est partie à la Convention d'Ottawa. Dans les six mois qui ont suivi son adhésion, elle a déjà appliqué l'ensemble des prescriptions de la Convention relatives à la destruction des stocks, avec des années d'avance sur le calendrier fixé à cette fin.

Pour terminer, j'aimerais rappeler à la Conférence qu'il y a une queue à sa porte d'entrée. Depuis 1982, 24 États non membres ont fait connaître leur souhait d'adhérer à la Conférence. La Lettonie fait partie de ces États. Le statut d'observateur, qui nous a été accordé par la Conférence, est selon nous un beau geste, mais un geste insuffisant. Nous espérons que la Conférence décidera prochainement de son élargissement. La Lettonie est prête à contribuer dans toute la mesure possible et en tant que membre à part entière aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, de votre allocution très importante et des encouragements que vous avez adressés à cette instance pour l'inciter à agir de façon à obtenir des résultats effectifs. Nous prenons également acte de votre ardent souhait de devenir membre à part entière de la Conférence, et au nom de celle-ci, nous vous remercions de votre temps, de vos efforts et de votre appui.

(Le Président)

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner Monsieur le Ministre. Nous la reprendrons dans cinq minutes.

La séance est suspendue à 10 h 45; elle reprend à 10 h 55.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): La 1058e séance plénière de la Conférence du désarmement reprend.

Je voudrais maintenant donner la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Manouchehr Mottaki.

M. MOTTAKI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous souhaiter le plein succès dans l'exercice de cette exigeante fonction, dont l'objet est de faire progresser les travaux de cette auguste instance. Permettez-moi également de remercier les six Présidents de la Conférence pour cette année, qui ont pu mettre à profit les efforts de leurs prédécesseurs de l'année dernière pour proposer un cadre organisationnel pour les travaux de la Conférence et désigner des coordonnateurs pour chacun des points de l'ordre du jour.

L'ultime objectif de ces initiatives et de tout autre effort commun doit être de faire en sorte que la Conférence recommence un travail de fond, un désarmement général et complet, nucléaire en particulier, au travers d'un programme de travail équilibré et complet prenant en compte les priorités et préoccupations de tous les États membres.

La persistance de milliers d'ogives nucléaires dans les arsenaux des États concernés, et les programmes menés par ces mêmes États pour mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires, de même que la menace de l'emploi de ces armes brandie par certains, démontrent l'absence de sincérité de leurs déclarations d'intentions.

Les quelque 27 000 ogives nucléaires stockées par les États dotés d'armes de ce type − qui font peser une menace considérable sur l'ensemble de l'humanité − ne sauraient être prises à la légère. L'absence d'un processus de désarmement nucléaire et le refus de certains États dotés d'armes nucléaires de se conformer à leurs obligations internationales demeurent une source de menace pour l'ensemble de la communauté internationale.

Il est utile de mentionner que le seul pays à avoir employé l'arme nucléaire conserve encore aujourd'hui un impressionnant arsenal de plusieurs milliers d'ogives, dont beaucoup sont opérationnelles, et le reste en réserve ou stockées. Beaucoup d'ogives sont déployées sur des missiles sur lanceurs terrestres ou embarquées sur des bombardiers ou des sous-marins, et en état d'alerte instantané. Le déploiement de centaines d'armes nucléaires tactiques, de missiles d'attaque terrestre Tomahawk et de B-61 dans plusieurs pays d'Europe, et la construction de nouveaux sites de production d'ogives nucléaires, particulièrement d'armes nucléaires d'emploi facile (armes mininucléaires), sont de toute évidence contraires aux dispositions du TNP.

De plus, le transfert de technologies et de matières nucléaires au profit de pays non parties au TNP dont les installations nucléaires échappent aux garanties générales de l'AIEA contribue à

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

la prolifération des armes de destruction massive, ce qui risque très certainement d'entamer et d'affaiblir la crédibilité et l'intégrité du régime de non-prolifération.

Dans le Document final adopté à l'issue du quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est déroulé à La Havane (Cuba), en septembre 2006, les Chefs d'État et de gouvernement de 118 pays ont «réitéré leur appel à ce (que la Conférence du désarmement) tombe d'accord sur un programme de travail équilibré et complet en établissant, entre autres, aussitôt que possible et en tant que première priorité, un comité spécial sur le désarmement nucléaire». Ils ont en outre «insisté sur la nécessité d'engager des négociations dans le cadre d'un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un chronogramme concret, y compris une convention sur les armes nucléaires». Nous partageons la position commune du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes de l'avis qu'il est plus urgent aujourd'hui que jamais pour nous de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de redoubler d'efforts pour satisfaire à nos engagements, dont l'objectif ultime est la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'instrumentalisation politique du principe de non-prolifération ne nous permettra en aucun cas d'éliminer les armes nucléaires. Pour prendre le cas de notre région, la récente intervention militaire des États-Unis contre l'Iraq démontre clairement l'inefficacité d'une telle politique. Le principal argument invoqué pour justifier l'attaque contre l'Iraq était la lutte contre les armes de destruction massive et le renforcement de la sécurité de la région. Après des années de recherche d'armes de destruction massive en Iraq, il apparaît clairement que les préparatifs de cette attaque reposaient sur des informations fausses, voire fabriquées de toutes pièces. D'un autre côté, il est facile de déterminer si une opération militaire d'une telle envergure a produit davantage de sécurité ou davantage d'insécurité dans la région. Ceux qui sont à l'origine d'une telle situation en Iraq ne peuvent se dérober à leurs responsabilités. Malgré l'échec total de la précédente Conférence d'examen du TNP, qui s'explique par un mépris des engagements susmentionnés et l'approche unilatéraliste de certains, nous formons le vœu que la première réunion du Comité préparatoire de la sixième Conférence d'examen du TNP prendra des mesures concrètes pour ouvrir la voie à un succès de la Conférence d'examen.

Nous attachons également une grande importance aux trois autres questions centrales dont la Conférence du désarmement est depuis longtemps saisie, à savoir les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'arrêt de la production de matières fissiles. L'adoption d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité contre l'emploi des armes nucléaires constitue depuis longtemps un objectif pour les États non dotés de ces armes. C'est une question urgente dont il convient de relancer l'examen par la Conférence.

Par ailleurs, d'aucuns tentent de s'assurer une stabilité militaire et stratégique dans l'espace, ce qui risque, à brève échéance, d'aboutir à une militarisation de cet environnement et de mettre en péril la paix et la sécurité du monde. La négociation d'un instrument juridique international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace constitue, en conséquence, une autre urgence pour la Conférence du désarmement.

Depuis des décennies, l'Iran est un fervent partisan du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et il contribue activement et avec créativité à l'édification d'une

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

réglementation politique et juridique internationale, tant au niveau mondial qu'au niveau régional. C'est lui qui a proposé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et qui a déployé une énergie considérable pour parvenir à cette fin, conjointement avec d'autres pays. Il s'inquiète vivement de voir qu'alors que tant d'années ont passé depuis la présentation de cette initiative, et en dépit de la volonté des États de la région, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'est toujours pas devenue réalité. Malgré les vives inquiétudes de la communauté internationale, le régime sioniste demeure le seul de la région à refuser d'adhérer au TNP, à rejeter les inspections internationales de ses installations nucléaires et à refuser de soumettre ces mêmes installations aux garanties de l'AIEA. Nous condamnons sévèrement la déclaration du 11 décembre 2006 dans laquelle le Premier Ministre de ce régime a ouvertement reconnu que son pays possédait des armes nucléaires. Cet aveu a incontestablement un impact négatif sur les efforts en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nul doute non plus que la possession d'armes nucléaires par le régime sioniste, État qui a derrière lui une longue histoire faite de crimes et d'atrocités tels que l'occupation, l'agression, la suprématie militaire, le terrorisme d'État, les crimes contre l'humanité et l'apartheid, et qui viole systématiquement toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, fait peser une menace particulièrement grave sur la paix et la sécurité régionales et internationales qui requiert de la communauté internationale une action sérieuse par des mesures concrètes.

Malheureusement, après que le régime sioniste a avoué être en possession de l'arme nucléaire, loin de le condamner et le sanctionner, les membres de l'Union européenne ont levé les sanctions imposées depuis dix ans par les banques européennes s'agissant des investissements dans les projets mis en œuvre par ce régime.

Il est surprenant de constater que, tandis qu'aucune mesure concrète n'est prise pour contenir une menace nucléaire réelle au Moyen-Orient, mon pays fait l'objet de pressions extraordinaires visant à le contraindre à renoncer à son droit inaliénable, en vertu du TNP, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La République islamique d'Iran estime que le TNP renferme à la fois des droits et des obligations. Aucune partie à quelque traité que ce soit ne saurait être exemptée de la responsabilité qui lui incombe de respecter ses engagements sans être du même coup privée de ses droits. Quoique désireuse de respecter ses obligations, la République islamique d'Iran est aussi déterminée à jouir de ses droits. C'est là une attente légitime et raisonnable que toute partie au TNP peut exprimer. S'agissant de l'instauration de la confiance en nos activités nucléaires, mon pays a fait tout ce qui était en son pouvoir. Nous avons accepté les inspections de l'AIEA au-delà même de nos obligations juridiques. Nous avons même suspendu nos activités pendant plus de deux ans afin de rechercher une solution à long terme avec les trois pays d'Europe (France, Allemagne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Mais malheureusement, nous avons constaté que cette suspension avait été utilisée comme moyen d'imposer arbitrairement l'arrêt définitif de notre programme nucléaire civil.

Loin de tenter d'élaborer une approche constructive pour résoudre ce problème, nos interlocuteurs ont saisi le Conseil de sécurité de l'affaire et lui ont ôté sa dimension juridique. Ils ont fait de la suspension de nos activités la clef de la solution de tout le problème nucléaire

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

iranien, mais une question doit être posée: à quoi a abouti la suspension de notre programme nucléaire civil pendant trois ans?

Une question telle que la question nucléaire iranienne ne saurait être résolue par des pressions ou par des résolutions du Conseil de sécurité. Pour résoudre durablement cette question, il faut suivre la logique, et pour suivre la logique, il faut s'en tenir aux dispositions du droit international. Mon pays privilégie la voie de la négociation et estime que la question peut être résolue par ce moyen, sans condition préalable, comme l'ont souligné dans leur déclaration spéciale les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés à La Havane.

Permettez-moi de saisir cette occasion et, afin de démontrer notre volonté de résoudre la question, de souligner que si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne décident de dessaisir le Conseil de sécurité de l'affaire iranienne et de saisir à nouveau l'AIEA, mon pays sera prêt à apporter les garanties nécessaires pour instaurer la confiance dans son programme nucléaire et dans son non-détournement.

Si nous pouvons susciter une compréhension politique des différents aspects de la solution de ce problème, le Gouvernement de la République islamique d'Iran sera disposé à préparer l'ouverture des négociations.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de son importante allocution, de son appui aux travaux de cette importante instance et de son désir de voir des résultats se concrétiser dans un proche avenir.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps pour le Secrétaire général de la Conférence et moi-même de raccompagner le Ministre. La séance est suspendue pour deux minutes.

La séance est suspendue à 11 h 15; elle reprend à 11 h 20.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): La 1058e séance de la Conférence reprend.

Je voudrais maintenant, au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, souhaiter une chaleureuse bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon, S. E. M. Masayoshi Hamada.

M. HAMADA (Japon) (parle en anglais): Monsieur le Président, de même que Genève montre en ce moment les signes annonciateurs du printemps, nous pouvons aussi percevoir, enfin, des signes semblant annoncer que la Conférence est sur le point de commencer un travail véritable.

Dans ses efforts pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération, la communauté internationale est constamment aux prises avec des difficultés graves liées à la prolifération régionale et au risque de voir des agents non étatiques s'emparer de matières nucléaires. Toutefois, nous devons également prendre acte des efforts de désarmement et de non-prolifération mis à profit par les Nations Unies et les mécanismes régionaux.

(M. Hamada, Japon)

L'année 2007, qui doit voir s'engager le processus préparatoire à la Conférence d'examen du TNP prévue pour 2010, sera placée sous le signe du TNP, fondement du régime du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le TNP est un des mécanismes importants pour la paix et la sécurité internationales. Bien qu'aujourd'hui plongé dans un certain nombre de crises graves, le TNP n'a pas d'égal, et notre mission est de le préserver et de le renforcer. C'est pourquoi il a été rassérénant de constater que les participants au Séminaire sur le TNP organisé par le Japon en février dernier ont unanimement reconnu la nécessité de préserver la fiabilité du Traité. Le Japon, qui était chargé de nommer un président pour la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP programmée en avril et mai prochains, entend exercer la présidence avec énergie pour mener à bien des discussions constructives en vue du maintien et du renforcement du TNP.

Outre les discussions ciblées de l'année dernière, le Japon se félicite de l'efficacité de l'organisation mise en place cette année par les six Présidents de la présente session de la Conférence du désarmement, ainsi que des discussions concrètes et actives qui s'y sont ainsi déroulées. D'autre part, pour que la Conférence du désarmement joue à nouveau pleinement son rôle d'«unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement», il est indispensable que ses États membres redoublent d'efforts pour ouvrir des négociations sur un traité de désarmement.

La nouvelle organisation mise en place par les six Présidents de cette année et, en particulier, la désignation de coordonnateurs pour chacun des points de l'ordre du jour, a permis, tout au long de l'année, l'examen de chaque point sur le fond. Nous pensons que ce mode de fonctionnement est bien équilibré et complet. Par ailleurs, nous savons bien qu'à ce jour, les discussions de fond ont été menées en fonction du degré de maturité de chaque point de l'ordre du jour. C'est pourquoi il apparaît envisageable d'ouvrir des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, aucun pays, pas même les États dotés d'armes nucléaires, n'ayant exprimé d'appréciation négative quant à la maturité de ce point de l'ordre du jour. La Conférence doit retrouver son rôle initial en s'efforçant avec pragmatisme de s'entendre sur tous les points pour lesquels un accord est possible.

En interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, le traité limitera la production de matières fissiles des États dotés d'armes nucléaires, mais empêchera également l'apparition de nouveaux États dotés de ces armes. Qu'il soit considéré sous l'angle du désarmement nucléaire ou sous celui de la non-prolifération, le traité sur les matières fissiles est appelé à devenir un important point de repère. De plus, il contribuera de façon significative à stabiliser l'environnement stratégique international. La conclusion rapide des négociations elle-même marquera un temps fort, et la Conférence du désarmement doit agir en toute célérité dans ce domaine.

Les discussions structurées et ciblées sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenues en mai de l'année dernière, et les séances officieuses de février dernier et de la semaine dernière, ont été utiles et productives. De plus, le projet de traité et le projet de mandat qui ont été proposés et distribués par les États-Unis l'année dernière sont d'ores et déjà apparus comme une bonne base potentielle pour nos discussions, et la proposition a déjà été très largement débattue. Cela montre une fois de plus que l'idée d'un tel traité a atteint un niveau de maturité

(M. Hamada, Japon)

suffisant pour pouvoir envisager des négociations. Le Japon estime que les discussions de la première partie de la session de la Conférence cette année pourraient être mises à profit pour lancer les négociations durant la deuxième partie, et nous sommes déterminés à contribuer activement à ces négociations.

Le Japon est convaincu que la Conférence du désarmement doit approfondir plus avant ses discussions concernant les autres points de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. Il est prêt à contribuer activement à l'examen de ces différents points.

S'agissant du désarmement nucléaire, outre l'arrêt de la production de matières fissiles, il est essentiel que le TICE entre en vigueur. Le Japon appelle une nouvelle fois les 10 pays dont les ratifications sont encore nécessaires à l'entrée en vigueur de ce traité à le signer et à le ratifier à la date la plus rapprochée possible. Il s'est investi auprès de ces pays pour qu'ils ratifient cet instrument sans tarder, au travers de consultations bilatérales consacrées aux questions de désarmement et de non-prolifération. Dans ce contexte, il condamne une nouvelle fois l'essai nucléaire réalisé par la République démocratique populaire de Corée, et souligne qu'il serait intolérable que ce pays dispose effectivement de l'arme nucléaire. Même si l'accord obtenu en février dans le cadre des pourparlers à six marque un progrès vers la renonciation à l'option nucléaire par la République démocratique populaire de Corée, les efforts visant à la pleine mise en œuvre de la déclaration commune de septembre 2005 doivent se poursuivre. La cinquième Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE aura lieu en septembre prochain, et le Japon entend relancer les efforts pour une entrée en vigueur rapide de cet instrument, tant au cours de la phase préparatoire de la Conférence que pendant la Conférence elle-même.

Le Japon salue les efforts de désarmement nucléaire entrepris par les États-Unis et la Fédération de Russie dans le contexte d'une mise en œuvre progressive du Traité de Moscou, mais nous encourageons ces deux pays à procéder à de nouvelles réductions, au -delà de celles qui sont spécifiées dans ledit traité. De même, nous appelons les autres États dotés d'armes nucléaires à faire de nouveaux efforts en vue d'un désarmement nucléaire.

J'en viens à présent à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Depuis le début de l'ère spatiale, le rôle de l'espace dans notre vie quotidienne n'a cessé de se développer. Les satellites sont devenus indispensables à l'humanité, de par leur utilisation dans les communications, la navigation, la cartographie et tant d'autres activités si profitables. Il est donc primordial de faire preuve de transparence pour expliquer les activités susceptibles d'avoir un effet négatif sur la sécurité du fonctionnement des objets spatiaux, en particulier des satellites.

Enfin, qu'il me soit permis de conclure en disant que cette année, la Conférence du désarmement semble connaître des débuts prometteurs. Mais elle doit confirmer ses récents progrès par un nouveau pas en avant. Bien entendu, cette progression dépend de la créativité et de la souplesse dont font preuve les États membres, et des actes concrets qu'ils décideront. Pour redonner vie à la Conférence, le Japon est déterminé à poursuivre ses efforts afin de répondre aux espoirs et aux attentes de la communauté internationale.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon, de votre importante allocution. Merci également d'avoir encouragé la Conférence à poursuivre sur la voie de ce que vous avez qualifié de débuts prometteurs et à commencer un travail de fond dès cette année.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps pour le Secrétaire général et moi-même de raccompagner le Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon. La séance est suspendue pour deux minutes.

La séance est suspendue à 11 h 35; elle reprend à 11 h 40.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous reprenons la 1058e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais maintenant souhaiter, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, une très chaleureuse bienvenue à l'oratrice suivante, qui est la Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S. E. Mme Anna Fotyga. Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

Mme FOTYGA (Pologne) (parle en anglais): Permettez-moi tout d'abord de vous dire ma grande satisfaction d'avoir l'honneur d'être parmi vous aujourd'hui. J'aimerais également vous dire combien j'estime les efforts faits depuis des années par les membres de la Conférence pour permettre à cette instance de s'acquitter de sa principale tâche, qui consiste à négocier des traités internationaux de désarmement.

J'aimerais d'emblée adresser des remerciements chaleureux et des félicitations sincères aux présidents de la présente session de la Conférence du désarmement, et tout particulièrement à l'Afrique du Sud, qui a assumé la première présidence de l'année. J'ai appris que vous aviez fait de remarquables efforts, qui nous permettent d'envisager de donner un nouvel élan à la Conférence. La formule consistant à coordonner les présidences a prouvé son efficacité dans la quête d'une synergie et d'une cohérence des efforts visant à redynamiser cette instance. L'élan suscité par cette coopération sera un stimulant pour nos futurs travaux, en même temps qu'une occasion unique de donner vie à notre vision et à nos attentes. Je suis pleinement convaincue qu'il pourra être prolongé et amplifié dans un avenir proche. Monsieur le Président, vous-même et vos successeurs pouvez compter sur l'appui indéfectible de la Pologne dans vos efforts.

Par ailleurs, la Pologne perçoit la désignation de coordonnateurs comme une réalisation importante des présidents de cette année et comme un pas de plus vers l'ouverture de négociations. Les discussions structurées et ciblées tenues jusqu'à présent par la Conférence nous ont apporté une meilleure compréhension sur le fond des questions dont la Conférence est saisie. Je suis convaincue que le temps est venu d'aborder une phase de nos travaux davantage orientée vers le souci de résultats, et de mettre à profit le potentiel considérable de la Conférence du désarmement pour résoudre les difficultés du monde d'aujourd'hui.

Selon le calendrier fixé par les présidents de cette année, je crois que nous approchons du moment crucial où nous devrons évaluer les progrès accomplis par la Conférence. Le temps est donc venu de nous pencher sur les idées susceptibles de nous rapprocher de notre objectif ultime, à savoir la reprise des négociations à la Conférence du désarmement. Faute d'une approche

(M^me^ Fotyga, Pologne)

constructive et imaginative qui transcende les intérêts nationaux, nous ne pourrons pas mener à bien cette tâche. Seule une telle approche nous permettra en effet de contribuer à l'instauration de la confiance entre États et de rapprocher nos conceptions de la sécurité, une notion qui ne semble connaître aujourd'hui ni séparations, ni frontières, ni limites. Si nous parvenons à faire nôtre l'idée selon laquelle la notion de sécurité est une notion globale et mondiale, le rôle primordial de la Conférence du désarmement dans la résolution des problèmes de sécurité contemporains nous paraîtra comme allant de soi.

Notre détermination à renforcer le système international de désarmement et de non-prolifération est le fruit d'une évaluation des nouvelles difficultés de sécurité. Dans un monde de plus en plus menacé par des nouveaux phénomènes, tels que le terrorisme, la prolifération des armes classiques et des armes de destruction massive, la situation de détresse de certains pays, les moyens toujours plus sophistiqués dont disposent les agents non étatiques − pour ne mentionner que quelques-unes de ces menaces − la sécurité ne peut être assurée unilatéralement par les États. C'est la nature même de ces phénomènes qui impose une démarche globale et intégrée en matière de sécurité.

D'aucun diront que beaucoup de mécanismes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération ont été façonnés dans des conditions différentes et qu'ils ont été rendus obsolètes par l'évolution et les difficultés nées de l'histoire moderne. Toutefois, je persisterais à affirmer que ces instruments demeurent tout aussi pertinents dans le monde contemporain. Les lacunes qui subsistent résident dans une flexibilité insuffisante ou, pour dire les choses plus directement, dans l'inadaptation aux difficultés nouvelles telles que la prolifération des armes de destruction massive ou le terrorisme. La recherche de moyens permettant de faire en sorte que les structures existantes répondent aux exigences nouvelles en matière de sécurité apparaît comme la tâche la plus importante que nous ayons à accomplir aujourd'hui.

Au fur et à mesure qu'elle se penche sur un problème spécifique de sécurité, la Conférence du désarmement doit aussi s'interroger sur le rôle qui doit être le sien dans les efforts visant à résoudre les difficultés internationales en matière de sécurité. La Conférence du désarmement doit être un lieu de dialogue et de confiance entre ses membres. Outre l'ouverture de négociations proprement dites, la valeur ajoutée de la Conférence du désarmement tient à la place qu'elle occupe dans l'élaboration d'un mécanisme efficace de désarmement.

Située ici, à Genève, la Conférence du désarmement est probablement une des instances les plus appropriées pour examiner de façon systématique les concepts généraux touchant à la sécurité. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé «Dans une liberté plus grande», commandé par les chefs d'État en 2005, la sécurité aujourd'hui va bien au-delà des doctrines militaires. Les droits de l'homme, l'état de droit, la santé, le commerce et le développement, les besoins en énergie, et tant d'autres aspects encore, sont des éléments importants de ce que nous appelons aujourd'hui «sécurité internationale». C'est pourquoi Genève apparaît comme le cadre par excellence pour poursuivre et renforcer le dialogue en prenant en compte ces différents aspects. Nous devons profiter de la présence ici de la Conférence du désarmement, du Conseil des droits de l'homme, de l'Organisation mondiale de la santé et de tant d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

(M^me^ Fotyga, Pologne)

Le passé témoigne à l'évidence de ce que la Conférence du désarmement constitue l'instance principale pour négocier des traités de désarmement d'une importance capitale. Au fil des ans, la Conférence est demeurée une instance caractérisée par une volonté de dialogue et de confiance mutuelle. Des instruments tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont à compter au nombre des réalisations de cette conférence.

La Pologne demeure fermement attachée à l'objectif ultime d'un désarmement multilatéral effectif. Nous continuons à œuvrer pour la paix et la sécurité internationales en appuyant les efforts internationaux touchant à la limitation des armements, à la non-prolifération et au désarmement. Nous travaillons également à la poursuite du développement de la coopération internationale et régionale dans ce domaine.

Mon pays considère le Traité sur la non-prolifération (TNP) comme un instrument unique qui, depuis des années, joue un rôle essentiel dans les efforts visant à préserver le monde de la menace de la prolifération des armes nucléaires. C'est lui le véritable pilier de la sécurité du monde. Il est un outil essentiel aux efforts multilatéraux de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et il influence directement la paix et la sécurité du monde. Face aux nouvelles menaces et aux nouvelles difficultés qui pèsent sur la sécurité, la crédibilité du TNP dépendra très largement de son niveau d'universalisation et d'intégration. Dans les années à venir, le processus d'examen du TNP portera aussi sur la question de la pleine reconnaissance du droit des États d'utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques, tout en réduisant les risques majeurs de prolifération. La Pologne a déjà commencé à participer activement au prochain cycle d'examen dans la perspective d'atteindre ces objectifs lors de la Conférence d'examen de 2010.

À ce stade, qu'il me soit également permis de parler de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui célèbre le cinquantième anniversaire de sa création. Avec les années, l'AIEA est devenue un véritable garant de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et nous devons donc nous fier à la richesse de son expérience et de son savoir-faire.

J'aimerais également exprimer le sincère espoir que les pourparlers à six qui ont eu lieu à Beijing le mois dernier ramèneront une paix et une sécurité durables sur la péninsule coréenne, et je suis convaincue qu'ils représentent un pas important vers une dénucléarisation de cette région.

L'objectif du désarmement et de la non-prolifération est également poursuivi au travers des engagements inscrits dans le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'entrée en vigueur aussi rapide que possible du TICE devrait favoriser les progrès des efforts en faveur d'un désarmement nucléaire et de l'instauration de la confiance entre États. Consciente de la place unique de cet instrument, la Pologne continuera de promouvoir des mesures propices à son universalisation.

La Convention sur les armes chimiques, dont nous célébrerons le dixième anniversaire en avril prochain, est une pièce maîtresse effective du mécanisme de désarmement et de non-prolifération. Elle nous a permis de garantir effectivement l'interdiction et l'élimination totales de cette sorte d'armes de destruction massive. Elle montre la voie à d'autres instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, tels que la Convention sur les armes

(M^me^ Fotyga, Pologne)

biologiques et à toxines, dont l'examen s'est déroulé ici même avec succès en novembre 2006. Toutefois, ces conventions n'atteindront leurs objectifs que si elles acquièrent une dimension universelle. La Pologne demeure attachée à l'effort de promotion de ces instruments.

Quelle que soit l'importance des réalisations de la Conférence, il y a encore beaucoup de choses à faire, sans lesquelles notre sécurité et celle des générations futures n'auront plus aucune signification concrète.

Pour la Pologne, la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit figurer en tête des priorités de la Conférence du désarmement. Ce n'est plus le moment aujourd'hui de nous demander si un tel instrument est bien nécessaire. En effet, sans un tel traité, le mécanisme de désarmement et de la non-prolifération demeurera incomplet, et ne sera donc ni totalement maîtrisable ni pleinement efficace. C'est seulement en interdisant la production de matières fissiles que nous pourrons développer nos efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération. J'espère que cette auguste instance s'entendra rapidement sur l'ouverture de négociations sur un tel traité, sans paramètres, conditions ni contraintes préalables. Dans le même temps, nous pensons que la prorogation des moratoires sur la production de matières fissiles devrait contribuer à l'amélioration de la sécurité régionale et internationale. Parallèlement aux discussions visant à poursuivre le processus de désarmement nucléaire en veillant à le rendre transparent et irréversible, il semble primordial de mener des discussions sur les garanties de sécurité négatives.

L'humanité dépendant de plus en plus largement de ses activités spatiales, il est temps que la communauté internationale fasse preuve de clairvoyance. Dans ce contexte, l'histoire est suffisamment éloquente. Aujourd'hui, près de quarante ans après l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace et cinquante ans après le lancement du premier satellite, nous ne doutons pas que les activités spatiales ouvrent des voies nouvelles à l'humanité. C'est pourquoi nous devons tout faire pour assurer la sécurité de ces activités pacifiques.

Permettez-moi également de souligner que, parallèlement aux régimes multilatéraux de limitation des armements et de non-prolifération, les risques de prolifération sont aussi pris en considération au travers de nouvelles formes de coopération internationale, telles que l'Initiative de sécurité contre la prolifération, également connue sous le nom d'Initiative de Cracovie. La Pologne a fait des efforts acharnés pour assurer le succès de l'Initiative. Comme les auteurs du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement, «nous pensons que tous les États devraient être encouragés à s'associer à cette initiative volontaire».

Je saisis également cette occasion d'évoquer l'évolution observée dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques. La Conférence d'examen qui s'est déroulée ici même l'année dernière n'a pas permis d'aborder suffisamment en profondeur les questions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel et aux munitions en grappe. La Pologne reconnaît les difficultés inhérentes à l'emploi d'armes de cette nature. Nous partageons les préoccupations d'ordre humanitaire que suscite l'emploi de munitions en grappe. Il nous apparaît nécessaire et urgent de conclure un instrument international juridiquement contraignant régissant ces différentes questions. Tout en partageant les idéaux exprimés par l'ensemble des États présents à la Conférence consacrée à ce sujet, tenue à Oslo en février dernier, La Pologne estime que le

(M^me^ Fotyga, Pologne)

problème ne pourra être résolu efficacement que par la voie multilatérale. Cet effort d'ensemble n'atteindra son objectif principal que lorsque nous serons en mesure de faire en sorte que l'instrument en question soit adopté mondialement et que toutes les parties y jouent un rôle. J'espère vraiment que les discussions sur ce point prévues dans un avenir proche nous donneront l'occasion de renforcer les mécanismes internationaux existants.

La Pologne attache également une grande importance aux nouvelles initiatives dans le domaine des armes classiques, telles que l'initiative sur les systèmes portatifs de défense aérienne et le traité sur le commerce des armes, et elle continuera à les promouvoir, convaincue que les difficultés résultant des transferts non maîtrisés et irresponsables d'armes classiques représentent une menace aussi sérieuse que les armes de destruction massive.

Pour terminer, je citerai la phrase écrite par Robert G. Ingersoll dans son ouvrage *Some Reasons Why*, qui a écrit: «il n'y a ni récompenses ni châtiments, mais uniquement des conséquences». Cette phrase me paraît très actuelle aujourd'hui. Au lieu d'imaginer que les efforts que nous faisons pour redynamiser la Conférence produiront des récompenses ou des châtiments, nous devrions nous intéresser aux conséquences possibles de notre passivité. Nul n'est besoin d'un gros effort d'imagination pour entrevoir un monde traumatisé par la prolifération d'armes destructrices, dans le cas où nous ne prendrions pas aujourd'hui les mesures nécessaires pour éloigner ce danger. En tout état de cause, l'histoire jugera nos travaux à travers le prisme des événements qui, si la Conférence se remet au travail, pourront être évités. Si nous continuons à délibérer en dépit de problèmes de tant de conséquences qui doivent être résolus dès que possible, nous n'arriverons nulle part. J'invite chacun d'entre vous à réfléchir sur ce point.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie chaleureusement, au nom de la Conférence, la Ministre des affaires étrangères de la Pologne de son importante allocution, et je la remercie aussi des paroles d'encouragement et d'appui qu'elle a formulées à la Conférence pour le travail déjà accompli, mais aussi de ses encouragements pour qu'elle travaille plus efficacement.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps pour le Secrétaire général et moi-même de raccompagner Madame la Ministre. La séance sera suspendue pour deux minutes à peine.

La séance est levée à 12 heures; elle reprend à 12 h 5.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): La 1058^e^ séance plénière de la Conférence reprend. J'aimerais maintenant, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, souhaiter une très chaleureuse bienvenue à l'orateur suivant, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Viet Nam, M. Pham Binh Ming.

M. PHAM (Viet Nam) (parle en anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de m'exprimer devant la Conférence du désarmement aujourd'hui. Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation vietnamienne, de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Je suis certain que votre dynamisme et vos compétences diplomatiques éprouvées aideront grandement la Conférence à surmonter son impasse actuelle. Je voudrais également rendre un hommage particulier à S. E. M^me^ Glaudine Mtshali,

(M. Pham, Viet Nam)

Ambassadrice et Représentante permanente de l'Afrique du Sud, qui vous a précédé à ce poste, et la remercier des efforts inlassables qu'elle a faits pour préparer la session de la Conférence de cette année.

Au cours du XX^{e} siècle, siècle marqué par deux guerres mondiales dévastatrices qui ont provoqué des pertes incommensurables et d'indicibles souffrances, l'humanité a ardemment souhaité vivre en paix et en sécurité, afin de pouvoir édifier un monde prospère. Les efforts considérables des peuples du monde entier, qui ont abouti, notamment, à la création des Nations Unies, constituent le socle de la paix et de la sécurité internationales. Il y a longtemps que l'humanité a pris conscience de l'importance du désarmement dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le désarmement est en effet un moyen effectif de protéger l'humanité contre les pertes et les souffrances engendrées par les guerres et les conflits, et, plus particulièrement, contre les risques de destruction d'une guerre nucléaire. Les ressources libérées par le désarmement pourraient être consacrées au développement et pourraient aussi largement contribuer à la préservation de l'environnement. Nous sommes tous heureux de voir que des mécanismes et instances importants de désarmement ont été mis en place. Parmi ces structures, la Conférence du désarmement occupe une place particulière, puisqu'elle est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, et qu'elle est saisie de questions aussi importantes que le désarmement nucléaire, un désarmement général et complet, l'élimination des armes de destruction massive, les garanties de sécurité négatives, ou encore la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Au cours des dernières décennies écoulées, un certain nombre d'instruments juridiques internationaux importants relatifs au désarmement ont été élaborés pour réglementer différentes catégories d'armes, notamment d'armes de destruction massive, et promouvoir le désarmement aux niveaux mondial et régional. Toutefois, au stade actuel, le processus de désarmement suscite une vive inquiétude. En effet, la course aux armements menace de s'accélérer avec la mise au point de nouveaux types d'armes sophistiquées et meurtrières, que ce soit sur terre, dans les airs, en mer, ou même dans l'espace. Le désarmement est absent de la déclaration adoptée à l'issue du Sommet des Nations Unies de 2005. La dernière Conférence d'examen du TNP n'a abouti à aucun accord, et le mécanisme de désarmement des Nations Unies demeure paralysé.
La poursuite de la modernisation des arsenaux nucléaires, l'abaissement du seuil pour recourir à ces armes et le recours plus systématique à la force dans les relations internationales figurent parmi les facteurs qui conduisent certains à vouloir acquérir l'arme nucléaire, d'où une aggravation des risques de prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, risque qui va de pair avec le risque de voir des terroristes s'emparer de telles armes. Cette situation exige des États dotés d'une capacité nucléaire qu'ils assument leurs importantes responsabilités vis-à-vis de la paix et de la sécurité internationales. Ils doivent redoubler d'efforts pour réduire leurs stocks nucléaires. Il est regrettable que depuis dix ans, la Conférence du désarmement soit incapable de sortir de l'impasse sur la question de son programme de travail et d'engager des négociations de fond sur un instrument juridique international relatif au désarmement. Cette situation met en lumière l'urgente nécessité de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale destinée à promouvoir le désarmement de façon globale et avec la participation de tous. La Conférence doit pouvoir produire des résultats positifs concrets, tant sur le plan de son fonctionnement que sur le fond. Dans ce contexte, ma délégation en appelle à

(M. Pham, Viet Nam)

toutes les délégations pour qu'elles fassent preuve d'une plus forte volonté politique et d'un plus grand sens du compromis, dans notre intérêt à tous.

La politique du Viet Nam a toujours consisté à appuyer et promouvoir un désarmement général et complet, orienté en priorité sur l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Le Viet Nam prône la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que des réductions de ces armes et des autres armes de destruction massive, avec comme objectif ultime leur élimination totale. Dans le cadre de cette politique, le Viet Nam a adhéré à tous les traités internationaux importants de désarmement, et il s'y est conformé scrupuleusement. Il a également adhéré au Traité de 1995 portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il a été un des premiers pays signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qu'il a ratifié en février 2006. En novembre 2006, le Président du Viet Nam a décidé que son pays signerait le Protocole additionnel avec l'AIEA. Par ailleurs, le Viet Nam s'est acquitté de ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant la lutte contre le terrorisme international et la non-prolifération des armes de destruction massive.

Pour mener à bien le processus de rénovation en vue de la construction et du développement du pays, le peuple vietnamien souhaite vivre dans la paix et la stabilité, afin de promouvoir la coopération et le développement et de devenir «un peuple prospère, un pays fort, et une société juste, démocratique et civilisée», et d'être pleinement intégré à la communauté régionale et internationale. En tant que pays Membre des Nations Unies et de la Conférence du désarmement, le Viet Nam s'engage à faire de son mieux pour contribuer aux efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité internationales, de la coopération et du développement.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Viet Nam de son importante allocution, et je tiens à lui dire que la Conférence a beaucoup apprécié ses paroles de soutien et ses encouragements.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner le Secrétaire d'État aux affaires étrangères. Nous reprendrons nos travaux dans une minute.

La séance est suspendue à 12 h 15; elle reprend à 12 h 20.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): J'aimerais maintenant souhaiter, au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, une très chaleureuse bienvenue au Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie. Vous avez la parole, Monsieur.

M. CRAXI (Italie) (parle en espagnol): Merci, Monsieur le Président.

(L'orateur poursuit en français)

Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole dans cette salle historique et prestigieuse devant une Conférence, celle du désarmement, qui a un passé si glorieux.

(M. CRAXI, Italie)

Je tiens à vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues représentants permanents, au Secrétaire général et à tous vos prédécesseurs pour le travail remarquable qui a été fait depuis la création de cet organe, qui a pour mandat la négociation de traités de désarmement et de maîtrise des armements.

L'Italie en est membre depuis ses origines, lorsque cet organisme, sous une autre dénomination, était composé de 10 États seulement. La Conférence du désarmement a négocié à Genève la plupart des «grands traités» de désarmement qui ont été conclus dans l'après-guerre. Je me réfère au TNP qui a limité, dans la perspective d'un désarmement au titre de son article VI, le nombre des pays pouvant posséder l'arme nucléaire.

Si nous n'avons plus à nous soucier aujourd'hui, au niveau planétaire, d'une menace des armes chimiques, nous le devons à cette conférence. Si les armes biologiques sont aujourd'hui totalement interdites, nous le devons aussi à la Conférence. Si les explosions nucléaires sont devenues une exception, c'est grâce au Traité qui en a décrété l'interdiction, le TICE, et qui a été, lui aussi, négocié dans cette enceinte. Nous souhaitons voir intervenir le plus tôt possible son entrée en vigueur et son universalisation. Ce sont des résultats remarquables dont vous pouvez tous être fiers.

Nous savons que depuis une décennie la Conférence n'a plus été en mesure de procéder à de vraies négociations. Elle a toutefois continué à délibérer sur ce qui était négociable. Nous savons aussi que depuis trois ans, il y a un «crescendo» d'activités et d'initiatives visant à relancer les négociations.

L'année dernière encore, il a été possible de procéder à des discussions structurées et focalisées et de nommer les «Amis du Président». L'établissement d'une coordination entre les Présidents, qui marque une évolution de la «troïka» établie lors de la présidence italienne en 2003, a donné une continuité et une cohérence à la direction de vos travaux. Un pas a été franchi cette année avec la désignation de sept coordonnateurs pour les sept points de l'ordre du jour. Nous exprimons nos vives félicitations aux six Présidents de l'année dernière ainsi qu'à ceux de cette année pour cet effort courageux et imaginatif. Nous les remercions aussi d'avoir accordé leur confiance à la délégation italienne en désignant le Représentant permanent de l'Italie parmi les «Amis du Président» et parmi les coordonnateurs de cette année.

Les progrès ont été tels qu'il serait temps de passer à une nouvelle phase, la phase des négociations proprement dites, dans laquelle nous devrons identifier le thème ou les thèmes qui sont les plus mûrs. Compte tenu de la situation stratégique actuelle, l'Italie donne la priorité aux questions nucléaires. Les armes chimiques et biologiques ont déjà été interdites grâce à cette conférence. Il n'en est pas de même pour les armes nucléaires. Notre engagement dans ce secteur a été souligné au cours de la visite que le Ministre des affaires étrangères, Massimo D'Alema, a effectuée à Hiroshima. Il a relancé un grand projet de désarmement et de lutte contre la prolifération.

Dans cet esprit, je confirme que telle est notre priorité ici aujourd'hui. Nous pensons que la meilleure manière de poursuivre cet objectif est de passer immédiatement à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires.

(M. CRAXI, Italie)

Nous pensons que les délibérations qui ont eu lieu dans les semaines précédentes sur ce point démontrent que ce sujet est basé sur un «corpus» significatif de documents officiels, y compris un projet de traité, démontrant que la prochaine étape ne peut qu'être un processus de négociation. Nous invitons donc la Conférence à entamer le plus tôt possible la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base des documents déjà existants et futurs de la Conférence du désarmement.

Les pays non nucléaires devraient être les premiers à prendre les devants dans l'élaboration d'un processus qui, certes, ne résoudrait pas tous les problèmes nucléaires, mais qui limiterait les stocks de matières fissiles et rendrait donc impossible une nouvelle spirale nucléaire. Les puissances nucléaires ont indiqué leur disponibilité pour cette négociation; il n'y a donc plus de raisons ni d'excuses pour ne pas la commencer.

Vous le savez, la négociation du traité sur les matières fissiles devrait constituer le prochain pas consensuel prévu par la Conférence d'examen du TNP de 2000 pour réaliser le désarmement nucléaire. Ce traité serait un instrument indispensable pour la cessation d'une course aux armements nucléaires conformément à l'article VI et donnerait une valeur ajoutée réelle au processus du désarmement.

Nous sommes conscients que des délégations ont fait part d'autres priorités, dont nous reconnaissons la légitimité. Elles ne doivent toutefois pas constituer un obstacle à la négociation, déjà consensuelle, du traité sur les matières fissiles. Il s'agit donc de trouver une formule et un cadre dans lequel on pourra délibérer sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans la perspective de possibles négociations. En attendant la présentation de propositions plus concrètes, nous pensons qu'il serait souhaitable de délibérer sur un éventuel code de conduite. Il y a d'autres sujets que le traité sur les matières fissiles qui peuvent être examinés dans le cadre du désarmement nucléaire. Je me réfère en particulier aux garanties négatives de sécurité dont certaines délégations voient l'utilité. Nous sommes favorables à ce que cette question soit approfondie dans le cadre le plus approprié, y compris la Conférence du désarmement.

L'évolution de ces dernières semaines nous permet de nourrir l'espoir d'un tournant à la Conférence du désarmement, qui serait d'autant plus souhaitable que nous nous trouvons à la veille de la reprise du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire. L'attente est vive d'un message d'espoir émis par cette conférence. Essayons ensemble de ne pas la décevoir.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Gouvernement de la République d'Italie, M. Vittorio Craxi, de son importante déclaration, de ses paroles de soutien à la Conférence, et de l'appel qu'il a lancé à cette importante instance pour qu'elle agisse de toute urgence et de façon tangible et effective pour atteindre des nouveaux résultats.

Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps pour moi de raccompagner le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères.

La séance est suspendue à 12 h 25; elle reprend à 12 h 30.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous reprenons la 1058e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je vais maintenant donner la parole au dernier orateur inscrit sur la liste d'aujourd'hui, S. E. l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch.

M. PETRITSCH (Autriche) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction éclairée, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de cette auguste instance. Je suis convaincu que vos compétences diplomatiques et votre ténacité nous permettront de progresser dans notre effort commun.

J'aimerais saisir cette occasion pour vous remercier des paroles de félicitations qui ont été prononcées à mon égard en mon absence lors d'une de nos toutes dernières séances. En effet, cela fut un grand honneur pour moi de recevoir le Prix européen des droits de l'homme à Strasbourg, en France. Ce prix m'a été décerné en récompense de mon action en tant que Haut Représentant de la communauté internationale pour la Bosnie-Herzégovine, et en particulier pour mes efforts dans un domaine spécifique du désarmement et du droit humanitaire, qui ont porté sur l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, notamment au travers de l'exercice de la présidence de la Conférence d'examen du Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Comme vous le savez, le processus d'Ottawa, qui a finalement abouti à la signature de ce traité, s'est engagé il y a dix ans. Le 12 février 1997, une réunion d'experts s'est ouverte à Vienne afin d'examiner la première mouture du texte de la Convention. C'est seulement après quelques versions et quelques mois que la Convention a été signée à Ottawa, avant d'entrer en vigueur, le 1er mars 1999.

Aujourd'hui, la Convention réunit 153 États parties, dont la majorité des États les plus touchés par le problème des mines antipersonnel, y compris l'Afghanistan, le Cambodge, l'Angola et la Bosnie-Herzégovine. Outre les progrès vers son universalisation, la Convention a institué une norme internationale qui est aussi respectée par la majorité des États n'ayant pas encore adhéré à cet instrument humanitaire important. L'utilisation des mines antipersonnel a donc fortement reculé au cours des dernières années écoulées. On produit moins de mines, et le commerce de ces armes particulièrement meurtrières a presque totalement disparu. En outre, les États parties à la Convention ont détruit leurs stocks et déminé de vastes étendues, et, fort heureusement, le nombre annuel des victimes est bien inférieur à ce qu'il était. La Convention sur les mines représente un des processus les plus aboutis dans le domaine du désarmement international. Il est unique par la façon dont il a été négocié et par la participation étroite de la société civile et des organisations non gouvernementales. La Convention elle-même est unique en ce qu'elle est le premier instrument de désarmement à répondre aux besoins des survivants de ces armes abjectes. Le paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention dispose que «Chaque État partie qui est en mesure de le faire fournira une assistance pour les soins aux victimes des mines, pour leur réadaptation, pour leur réintégration sociale et économique…». Cette disposition est également devenue la règle s'agissant de l'article 8 du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre.

(M. Petritsch, Autriche)

L'Autriche attache une importance particulière à l'aide aux victimes. Le 12 février dernier, nous avons souhaité mettre l'accent sur ce thème en commémorant le dixième anniversaire de la réunion de Vienne évoquée plus haut. Ce symposium était intitulé «L'aide aux survivants des mines: une décennie d'efforts», et il a été l'occasion de tirer les enseignements de cette expérience et d'identifier les problèmes subsistants et leurs solutions possibles. Actuellement, l'Autriche copréside avec le Soudan le Comité permanent sur l'assistance aux victimes créé en application de la Convention. À ce titre, nous appuyons un ambitieux programme, comprenant notamment des ateliers dans un certain nombre de pays touchés, et, en parallèle, un programme pour les spécialistes de l'assistance aux victimes en vue de la prochaine réunion intersessions, prévue à Genève. Dans ce contexte, l'Autriche se félicite par ailleurs chaleureusement de la récente adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui est, dans le domaine des droits de l'homme, le premier instrument à être adopté au cours du XXI^{e} siècle! Je suis heureux de vous faire savoir que l'Autriche signera la Convention à l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture à la signature, le 30 mars, à New York, et j'aimerais saisir cette occasion de prier instamment tous les États d'en faire de même. Ces deux conventions sont de la plus haute importance, car elles apportent aux survivants la promesse d'une vie meilleure. Elles sont, par essence, un signe d'espoir pour le monde, pour les victimes de ces armes odieuses, hommes, femmes et enfants blessés ou mutilés.

J'aimerais maintenant évoquer la question des munitions en grappe. Je voudrais vous informer que j'ai été autorisé par le Président fédéral autrichien, agissant sur proposition du Gouvernement fédéral, à annoncer, au cours de la récente réunion d'Oslo, que l'Autriche avait décrété un moratoire sur l'utilisation de bombes et munitions en grappe. Voici, en substance, le contenu de ce moratoire:

> «Déclaration de la République d'Autriche concernant un moratoire sur l'utilisation des bombes à sous-munitions et des munitions en grappe
>
> La République d'Autriche déclare qu'en attendant l'élaboration d'une réglementation internationale appropriée, les forces armées autrichiennes renoncent à l'utilisation des bombes à sous-munitions et des munitions en grappe.».

Il est à noter que ce moratoire n'aura aucune incidence sur la participation militaire de l'Autriche aux opérations internationales de gestion de crises. De plus, le Conseil des Ministres a décidé de maintenir un moratoire complet, même dans la mesure où une future convention internationale ne parvenait pas à mettre en place une solution aussi ambitieuse.

Contribuant d'une autre manière à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant relatif aux munitions en grappe, l'Autriche a déclaré qu'elle était disposée à organiser une conférence de suivi de la réunion d'Oslo qui, selon toute probabilité, aura lieu à Vienne au début du mois de décembre prochain.

En conclusion, je tiens à remercier les six Présidents de cette année, ainsi que les coordonnateurs pour les différents points de l'ordre du jour, des efforts et du travail acharné auxquels ils ont consenti pour faire progresser la Conférence. Qu'il me soit permis de terminer mon allocution en formulant l'espoir que la Conférence du désarmement sera en mesure de permettre à la société civile de participer utilement à ses travaux et, à tout le moins, de faire en

(M. Petritsch, Autriche)

sorte que le message traditionnellement adressé par la Ligue internationale pour la paix et la liberté soit dorénavant délivré par une représentante de cette organisation. L'Autriche demeure déterminée à remettre la Conférence du désarmement au travail, et je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans les semaines à venir.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Petritsch de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence, et le félicite une nouvelle fois, au nom de la Conférence, d'avoir reçu le Prix européen des droits de l'homme cette année.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique populaire de Corée.

M. AN (République démocratique populaire de Corée) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première intervention de ma délégation sous votre présidence, nous tenons à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et vous souhaitons le plein succès dans vos travaux. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation. Ma délégation tient également à remercier sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadrice de l'Afrique du Sud, et salue l'excellence de son travail.

Ma délégation souhaite réagir sans détour à la déclaration du représentant du Japon. La République démocratique populaire de Corée s'inquiète vivement des orientations politiques de l'actuel Gouvernement japonais, qui assombrissent de nuages noirs le ciel qui promettait la paix et la sécurité pour la région de l'Asie du Nord-Est. Elle souligne que ces orientations négatives ne sauraient être tolérées.

La mise en œuvre de l'accord conclu lors des pourparlers à six relève de la responsabilité de toutes les parties concernées. Si une des parties fait obstacle à la mise en œuvre de cet accord, pour servir des visées politiques égocentriques au niveau local, l'accord tout entier sera menacé. Nous assistons actuellement à une telle manœuvre délibérée, qui risque de mettre en danger les pourparlers à six, et la République démocratique populaire de Corée répète qu'une telle manœuvre ne saurait être tolérée.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de la République démocratique populaire de Corée, M. An. Avec cette intervention s'achève aussi notre liste d'orateurs d'aujourd'hui.

Je voudrais à présent informer brièvement la Conférence à propos des prochaines séances plénières. Le mercredi 14 mars, à 15 heures précises, se tiendra la prochaine séance plénière, qui sera marquée par les interventions du Ministre des affaires étrangères du Nigéria, le professeur Joy Ogwu, et du Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, M. Cho Jung-pyo. À la suite de cette séance plénière, nous reprendrons normalement notre séance officieuse avec le coordonnateur pour le point 3 de l'ordre du jour. Puis, le jeudi 15 mars, à 15 heures, nous écouterons l'allocution du Secrétaire d'État aux droits de l'homme et aux affaires multilatérales de la République du Mexique, M. Juan Miguel Gómez Robledo. Le vendredi 16 mars, à 12 h 20, nous écouterons en séance plénière l'intervention du Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, M. Miguel Angel Moratinos.

(Le Président)

Cette allocution fera suite à la séance plénière officieuse dirigée par le coordonnateur pour le point 5 de l'ordre du jour.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés, et je clos la présente séance.

La séance est levée à 12 h 40.
